

LEGISLATIVES 2012 REPONSE DU FRONT DE GAUCHE

Bonjour,

merci de nous interpeller sur des sujets de politique étrangère et plus particulièrement sur le conflit entre Israël et la Palestine. Voici les réponses aux trois questions importantes que vous nous posez. Cordialement.

Marie-Pierre Vieu et Claude Martin, candidats du Front de Gauche des Hautes-Pyrénées

Question.1

Si nous étions élus à l'Assemblée nationale, nous nous opposerions à la politique de coopération militaire et sécuritaire entre la France et Israël, telle qu'elle existe aujourd'hui. Nous serions des députés à l'initiative, pour que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale puisse faire une enquête sur les pratiques des différents gouvernements français sur ce sujet. En même temps nous demanderions le vote d'un moratoire des exportations d'armes vers Israël, en attendant le résultat de l'enquête et le vote de nouvelles dispositions en la matière.

De manière plus générale, nous sommes contre la possibilité pour la France d'exporter des armes vers des pays qui ne respectent pas les résolutions de l'ONU. Dans le cas des exportations d'armes vers Israël, l'interdiction devrait être totale, dans la mesure où ce non-respect des décisions de la communauté internationale dure depuis 1967.

D'autre part, nous profiterions de l'ouverture de la conférence de l'ONU sur le commerce des armes en juillet 2012, pour que l'Assemblée nationale exprime clairement sa position, qui deviendrait un mandat pour les négociateurs français. Dans ce débat, en vue de dégager une position de la France, la coopération franco-israélienne en matière militaire et sécuritaire serait dénoncée.

Question.2

Nous sommes d'accord avec la campagne de boycott des produits israéliens en provenance des colonies. Si j'étais élu député, je proposerais, avec l'ensemble des députés favorables à cette position, l'interdiction d'importer sur le territoire français ces produits. D'autre part, le groupe de parlementaires qui aurait pu rassembler une majorité pour voter cette décision demanderait au Parlement européen de voter la même décision au Parlement européen. Nous savons que cette résolution politique des représentants du peuple français, serait tout de suite attaquée par la commission européenne, voire portée devant le cour de justice européenne, au nom de la libre circulation des marchandises.

Si une décision de justice de la cour européenne condamnerait la France, il serait de la responsabilité de la France de ne pas respecter cette décision de justice au nom des droits humains et politiques des Palestiniens. Nous aurions alors l'occasion, au niveau européen, de reconsidérer les valeurs européennes pour qu'enfin que les droits de l'homme priment sur le droit des marchands.

Question.3

Nous sommes pour la reconnaissance de l'Etat palestinien dans ses frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Si j'étais élu député, je demanderais un vote en assemblée plénière sur cette ligne de conduite diplomatique, qui deviendrait la feuille de route du gouvernement. La commission des affaires

étrangères aurait la charge de surveiller l'application de ces orientations diplomatiques, dans le cadre des négociations entre tous les partenaires directement concernés par cette question politique, d'abord et avant tout avec les représentants israéliens et palestiniens. La France a perdu toute visibilité diplomatique dans le règlement du conflit israélo-palestinien, dans la mesure où les gouvernements français ont renoncé à l'indépendance nationale, pour se placer systématiquement à l'abri ou en accord avec les positions américaines. La réintégration du commandement de l'OTAN a contribué à renforcer cette alignement sur la diplomatie américaine. En ce qui concerne Israël et la Palestine, ou toute autre question diplomatique, la France doit renouer avec une politique d'indépendance nationale, et de soutien au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Toutes les formes de colonisation doivent être condamnées par la France.